

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_059 : FINANCES / DÉCISION MODIFICATIVE 2023/01

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

La présente Décision Modificative 2023/01 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau et des Campings communautaires de la CABA.

Ainsi, en ce qui concerne le Budget Principal, il est proposé des ajustements sur la section de fonctionnement.

L'État ayant notifié à la CABA le montant de la compensation définitive de TVA au titre de l'année 2022 après l'adoption du Budget Primitif, il est nécessaire de prendre en considération le montant du reversement aujourd'hui demandé à l'ensemble des collectivités et qui s'élève pour la CABA à 86 284 €.

Un redéploiement de crédits est également proposé pour couvrir la dépense relative à la réalisation d'une vidéo pour valoriser les actions entreprises dans le cadre du projet alimentaire de territoire.

De plus, deux subventions à verser à des associations doivent être identifiées dans le budget. La première vise à soutenir l'organisation du championnat de France UNSS de golf sur le parcours de Vézac, la seconde concerne l'Association « les Traits du 15 » pour l'organisation d'un concours départemental de modèles et allures de chevaux de trait.

Enfin, au niveau des recettes, conformément à la demande faite par le Service de Gestion Comptable du Trésor Public et aux évolutions apportées aux instructions comptables, la fraction de TVA perçue en compensation de la CVAE doit désormais être enregistrée sur un

article spécifique à savoir le compte 7388, cette nouvelle ventilation ne changeant en rien les équilibres budgétaires de cette section.

En ce qui concerne le Budget Annexe de l'Eau, des crédits d'investissement supplémentaires sont nécessaires pour l'acquisition d'un logiciel de GMAO, cette acquisition bénéficiant par ailleurs de subventions de la part de l'Agence de l'Eau et dans le cadre du dispositif TEPOS.

Et pour conclure, sur le Budget Annexe des Campings Communautaires, un redéploiement de crédits entre comptes est présenté afin d'assurer le financement des frais d'études de maîtrise d'œuvre de 3 HLL supplémentaires sur le camping de l'Ombrade, lesquels correspondent à la tranche optionnelle du marché public conclu à cette fin.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter la Décision Modificative 2023/01 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Eau et des Campings Communautaires de la CABA, ceci conformément aux tableaux joints en annexe.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.